

Approche énonciative de la violence à travers les éléments constitutifs de l'énonciation

Yao kobenan Sylvain
Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
yao.sylvain2@gmail.com

Résumé : La présente étude aborde la question de la violence énonciative, c'est-à-dire la distorsion à travers l'énonciation. Elle revisite les aspects constitutifs de l'énonciation que sont les plans énonciatifs et les modalités énonciatives. Ce qu'il convient de retenir est qu'il y a des frontières étanches entre ces éléments énonciatifs dont la violation constitue de la violence énonciative. Ainsi, l'énallage temporel, la confusion, l'amalgame - pour ce qui est des plans énonciatifs - l'instabilité, les répétitions discursives et l'imbrication des modalités au niveau des modalités énonciatives, constituent de la violence énonciative. Cette étude essaye de répondre à la question de la détermination et de la manifestation de la violence énonciative. Elle se veut alors descriptive et normative.

Mots clés : violence, énonciation, discours, récit, oralité, scripturalité

Abstract : The present study approach the utterance violence, it mean distortion through grammatical utterance. This study review the utterance in his constitutives aspects which are the enunciate plans and modalities. The definitional approach permit to constitute the borders between the elements whose the violation constitute the enonciative violence. So it be relatively easy to detect temporal enallage, the confusion, the amalgam... concerning the enunciative plans and the intramodality, intermodality violence concerning the modality enunciative. This study try to answer to determination and manifestation of the enunciative question. She is descriptive and normative study.

Keywords : violence, utterance, enunciative plans, modality enunciative, temporal enallage, confusion semantic

Introduction

L'énonciation est un substantif qui vient du verbe *énoncer* qui se comprend comme le fait d'exprimer à l'oral ou à l'écrit une idée. Elle est donc une opération grammaticale dont le sens a évolué depuis l'époque médiévale. En fait, l'énonciation avait un sens logique et grammatical au Moyen-Âge : il désignait la proposition du point de vue logique. Ce sens évolue avec Emile Benveniste cité par Riegel MARTIN et alii (1994) qui l'entend comme la « *mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* ». Autrement dit, elle est « *l'acte même de produire un énoncé. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte* » (Ibidem.) ou « *l'acte de production d'un énoncé par un locuteur dans une situation de communication* » (Idem.). Cette dernière définition nous semble la plus complète vu qu'en plus de donner la définition de l'énonciation, elle désigne le cadre dans lequel elle s'effectue : à savoir la situation de communication qui n'est rien d'autre que, selon LYONS J. (1978), la « *transmission intentionnelle d'information à l'aide d'un système préétabli* ». La situation de communication mobilise, selon le linguiste russe Roman Jakobson, six facteurs que sont l'émetteur, le message, le récepteur, le code, le référent et le canal.

Suivant BENVENISTE (E.) (1966), l'acte de communication se fait dans « *deux plans d'énonciation différents, que nous distinguons comme celui de l'HISTOIRE [récit] et celui du DISCOURS* ». Par plan d'énonciation, il faut entendre « *deux attitudes possibles du locuteur par rapport à son énoncé, qui fondent deux systèmes énonciatifs différents* » (Riegel MARTIN et alii. 1994). Le discours et le récit s'appuient sur deux modalités d'énonciation que sont l'oralité et l'écrit. Ainsi, ces deux couples_ discours et récit, oralité et écrit_ constituent l'ossature de l'énonciation. Chaque plan et chaque modalité a ses propres caractéristiques distinctes. De ce fait, la violence pourrait apparaître comme l'incursion du discours dans le récit ou l'inverse et l'insertion de l'oralité dans l'écrit, et vice versa. Dès lors, se posent les questions suivantes : Quelles sont les éléments caractéristiques des plans et modalités de l'énonciation ? Qu'est-ce que la violence énonciative ? Comment se manifeste-t-elle ? L'objectif principal de ce travail consiste à montrer la manifestation de la violence énonciative dans le discours. L'objectif secondaire est la mise en lumière des éléments caractéristiques des plans énonciatifs et des modalités d'énonciation en vue de leur vulgarisation. Pour les besoins de la cause, nous allons employer un corpus inédit (corpus que nous avons créé nous-même).

Pour ce faire, nous nous appuyons sur la grammaire énonciative d'Emile BENVENISTE. Elle est une méthode permettant de situer le discours, l'énoncé dans sa situation d'énonciation parce

que « *tout énoncé est repéré directement ou indirectement par rapport à la situation d'énonciation où il est produit* » (Riegel MARTIN et alii. 1994). C'est-à-dire la situation dans laquelle il est produit car il garde toujours les traces, les indices d'énonciation tels que les déictiques qui, selon Kleiber, sont « *des unités linguistiques dont le sens implique obligatoirement un renvoi à la situation d'énonciation pour trouver le référent visé* » (Idem.). Ainsi, nous pourrions situer et analyser avec Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (1997)

«L'ensemble des phénomènes observables lorsque se met en branle un acte communicationnel (...), l'acte de production de l'énoncé, le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole ».

Elle paraît alors comme une méthode de désambiguïsation du discours. L'étude se focalisera d'abord sur les plans énonciatifs avant de s'intéresser aux modalités d'énonciation.

1. Caractéristiques des plans énonciatifs

L'énonciation s'appuie essentiellement sur deux plans que sont le discours et le récit. Ces différents outils se distinguent l'un de l'autre par plusieurs traits caractéristiques dont la connaissance est nécessaire pour la détermination de la violence énonciative.

1.1. Caractérisation du discours

Le discours, selon Benveniste (1966), est par extension « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière. [...] Bref tous les genres où quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne* ». En d'autres termes, le discours énonciatif est un discours où l'énonciateur livre des sentiments ou des idées sur une situation présente. Pour ce faire, il se livre à une communication *hic et nunc*, c'est-à-dire une communication écrite ou orale qu'il établit directement avec son interlocuteur, rapportée à son instance d'énonciation. Il implique donc un embrayage qui se décline en Je/tu, Ici/Maintenant. Autrement dit, dans ce genre de discours, le locuteur assume la responsabilité de son propos. Il y marque sa présence à travers plusieurs signes lexicaux ou grammaticaux qui caractérisent d'ailleurs le discours. Ce type de discours, bien que visant à persuader l'énonciataire, se distingue de l'épidictique ou du discours oratoire relevant de la rhétorique aristotélicienne. Il va s'en dire qu'il ne s'agit pas ici d'un discours d'apparat prononcé solennellement à l'occasion d'un meeting politique ou d'une cérémonie de mariage. On le retrouve essentiellement dans

« ...la poésie lyrique [...] de tout ce qui est éloquence, réflexion morale et philosophique, exposé scientifique ou para-scientifique, essai, correspondance et journal intime, etc. » (Genette GERARD 1966). Ce qui l'oppose au récit.

1.2. Caractérisation du récit

Contrairement au discours qui présente le procès comme actuel, le récit, lui, « *relate des événements passés* » (Riegel MARTIN et alii. 1994). Mieux, le récit est défini en littérature « *comme la représentation d'un événement ou d'une suite d'événements, réels ou fictifs, par le moyen du langage, et plus particulièrement du langage écrit.* » (Genette GERARD 1966). C'est pourquoi, on le définit comme une histoire réelle ou inventée que l'on relate à l'écrit ou à l'oral. D'où l'appellation énonciation historique. Ainsi, le roman, le conte, la nouvelle, l'épopée... sont des récits. Le récit correspond à un mode d'énonciation narrative qui se montre comme dissociée de la situation d'énonciation. Il s'agit alors d'un mode où le locuteur choisit de rester absent, en marge, de n'établir aucune relation directe avec le lecteur ou l'énonciataire. Il se caractérise par l'objectivité. Il est important ici, de préciser que récit ne signifie pas d'office narration. En réalité, une narration peut être un récit si le narrateur choisit de s'effacer. En revanche, elle devient un discours si le narrateur choisit de donner, dans l'énoncé, des indices de sa présence. Par conséquent, elle est relative à l'énonciation, avec tout ce qui va avec y compris la violence.

A priori, ces deux plans entretiennent des frontières étanches en ce sens qu'ils emploient des temps verbaux, des pronoms personnels, des déictiques spatio-temporels et des indicateurs du degré de conviction et de l'opinion du locuteur différents d'un plan à l'autre à telle enseigne que l'imbrication de ces éléments caractéristiques entraîne inéluctablement de la violence énonciative.

2. La violence énonciative à travers les plans énonciatifs

Ici, la violence se manifeste de différentes manières.

2.1. L'incursion du discours dans le récit ou du récit dans le discours comme violence énonciative

Il arrive que, dans un même tissu textuel, on retrouve, en dépit de leurs caractéristiques distinctes, du discours inséré dans du récit ou du récit inséré dans du discours au point qu'il est

difficile de délimiter ce texte à la lisière du discours ou du récit. Et cela a conséquence chez le lecteur d'autant plus qu'elle pourrait constituer un écueil à la compréhension de ce texte.

2.1.1. L'énallage temporelle comme violence énonciative

L'énallage désigne l' « *emploi d'un genre, d'un nombre, d'un mode, d'un temps à la place d'un autre qu'on attendait* » (IRIE BI Gohy Mathias 2004). En dehors du passé simple et du passé antérieur, le système des temps du discours utilise tous les autres temps. En effet, « *certaines temps du verbe, comme le présent, le passé ou le futur se trouvent réservés au discours, alors que le récit dans sa forme stricte se marque par l'emploi exclusif de la troisième personne et de formes telles que l'aoriste (passé simple) et le plus-que-parfait* » (Genette GERARD 1966). Dans le discours, en fait, les faits énoncés sont ramenés au moment de l'énonciation. Pour ce faire, l'énonciateur convoque les temps qui lui permettent d'actualiser ces faits. Ainsi, il use du présent de l'indicatif pour rendre vivant les événements passés, le passé composé ou l'imparfait pour évoquer un fait antérieur alors que le conditionnel ou le futur sont employés pour évoquer des événements postérieurs à l'énonciation comme l'indique le tableau suivant :

| Temps du discours | Valeurs des temps du discours |
|------------------------|---|
| Présent de l'indicatif | Actualise un fait au moment de l'énonciation |
| Passé composé | Exprime un fait accompli dans le passé qui a un effet dans le présent |
| Futur | Exprime une action à venir, accomplir |

Tout comme le discours, le récit compte des temps qui lui sont propres. Étant entendu que dans le récit, la narration des faits fait fi du moment d'énonciation pour ne s'orienter que vers le passé, il va s'en dire que son système temporel s'appuie que sur les temps verbaux susceptibles de rendre exclusivement ce passé. Dès lors, il coopte sans surprise le passé simple aoriste selon Benveniste, considéré généralement comme le temps par excellence du récit parce que présentant l'action ou le procès comme totalement coupée du moment où l'on parle, comme

n'ayant aucun lien avec le présent, l'actualité de l'énonciateur. Il s'emploie pour une succession d'actions ponctuelles dont on ne considère pas la durée.

En plus, on utilise le futur du passé qui est le conditionnel présent pour présenter une action postérieure dans le passé. Aussi, emploie-t-on l'imparfait qui exprime des actions passées dont on considère la durée dans le temps. À ce titre, il s'oppose au passé simple. À ces temps-là, s'ajoutent le passé antérieur et le plus-que-parfait, des temps composés qui marquent également l'accompli ou l'antériorité. Ils sont représentés dans le tableau suivant :

| Temps du récit | Valeurs des temps |
|---|---|
| Passé simple/ imparfait | Actualisent un fait passé |
| Plus-que-parfait/Passé antérieur | Expriment une action antérieure à une autre dans le passé |
| Conditionnel présent/Conditionnel passé | Exprime une action anticipée dans le passé. |

Ainsi, l'énallage temporelle constitue une violence énonciative comme le montre cet exemple-ci (exemple inédit) :

**1-Il dormait lorsqu'on frappa sa porte pour lui annoncer l'arrivée des
2-rebelles à l'entrée de la ville. Il s'était mis à genou et commença à
3-invoquer son Dieu. Seigneur, je ne suis pas juste, ni parfait. Toutefois je
4-te demande de me sauver de cette situation. Et je te promets que je te serai
5-fidèle à jamais ! Sur ce, il se jeta sur son sac et se précipita vers la sortie
6-de la ville.**

De visu, ce texte est un récit dans lequel on a inséré du discours. Cela est d'autant vrai qu'on remarque la présence des éléments caractéristiques des deux plans énonciatifs. Par exemple, de la ligne 1 à la ligne 2, nous avons les temps du récit en l'occurrence l'imparfait (dormait), le passé simple (frappa) et le plus-que-parfait (s'était mis). Et de la ligne 3 à la ligne 4, on remarque les temps du discours qui sont ici, le présent de l'indicatif (je...suis pas parfait...), le futur simple (...serai fidèle...).

À vrai dire, cette incursion du discours dans le récit laisse le lecteur perplexe. Elle crée une situation on ne peut plus confuse du fait de la confusion qui relève de cette situation d'énonciation. Partant, cet état de fait constitue une confusion à relents de violence énonciative qui peut aussi se manifester à travers l'énallage des indicateurs de temps et d'espace.

2.1.2. La confusion sémantique ou référentielle à travers l'énallage des indicateurs de temps et de lieu entre le discours et le récit

Pour restituer un énoncé dans sa situation d'énonciation, on se doit de se poser un certain nombre de questions : Qui parle ? À qui parle-t-il ? À quel moment et dans quel lieu parle-t-il ? La réponse à ces différentes questions permet au lecteur de situer l'énoncé dans sa situation d'énonciation, c'est-à-dire la situation dans laquelle est produit cet énoncé. Mais comment peut-on répondre à ces différentes questions ?

La réponse à ces interrogations se base sur des indices ou indicateurs de personne, de temps et de lieu. Parmi ces indices, ceux qui nous intéressent ici sont les indices de temps et de lieu. Par indices de temps et de lieu, il faut comprendre les déictiques spatio-temporels qui sont, selon Catherine KERBRAT ORECCHIONI citée par IRIE BI Gohy Mathias (2004),

« Les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (...) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication à savoir : le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé ; la situation spatio-temporelle du locuteur et éventuellement de l'allocutaire ».

En clair, les déictiques spatio-temporels, pour ne pas dire les indicateurs de temps et de lieu, sont des éléments qui apportent plus de précision et d'informations dans l'optique de mieux faire comprendre la situation d'énonciation. Dans le discours, le repérage temporel et spatial se fait par rapport à la situation d'énonciation, c'est-à-dire au présent du locuteur et au lieu qu'il occupe. C'est donc les adverbes et les compléments circonstanciels de lieu et de temps qui indiquent précisément ces repérages-là. Ainsi, le temps est mis en relief par le biais du trio *Hier — Aujourd'hui — Demain*.

Ces trois adverbes peuvent être remplacés par *maintenant, ce matin, ce soir, le jour/ la semaine/ l'année passé(e)*,... Le lieu, est indiqué par l'adverbe *ici* ou par des compléments circonstanciels à valeur déictique tels que *cet endroit, cette localité-ci, ce côté-ci, là-bas, à un kilomètre d'ici...*

Ainsi, alors que les indices temporels et spatiaux du discours se reconnaissent à travers le présent du locuteur et le lieu qu'il occupe par le biais du trio MOI-MAINTENANT-ICI, le repérage de ceux du récit se fait par rapport aux événements eux-mêmes qui ne sont rien d'autres que les lieux et les moments internes à l'histoire. Ici, le repérage se fait par rapport aux événements entre eux-mêmes. Du coup, les adverbes et les expressions circonstancielles n'ont pas véritablement de valeur déictique comme c'est le cas dans le discours. Ainsi, le temps relatif, est marqué par la succession chronologique des moments internes à l'histoire. Les adverbes déictiques comme *maintenant, aujourd'hui, demain, ce jour-ci, ...* s'effacent pour faire place à *alors, la veille, ce jour-là, le lendemain, le mois précédent/ suivant...* Egalement, le lieu se reconnaît à travers les lieux internes à l'histoire. L'adverbe de lieu *ici* se remplace par *là-bas*.

De cette façon, le chevauchement des déictiques spatio-temporels du discours dans le récit prête à confusion. Pour s'en apercevoir, lisons le texte (exemple inédit) suivant :

La veille du 19 septembre, notre oncle qui vivait au pays des blancs nous avait dit qu'il viendrait là-bas demain.

Si l'on s'en tient aux indices spatio-temporels de ce texte, il va s'en dire qu'il est difficile, voire impossible de situer ce procès dans l'espace et dans le temps. En effet, dès l'entame de ce procès, on constate l'emploi d'un déictique temporel, en l'occurrence « La veille » qui atteste qu'il s'agit d'un récit.

On note également la présence d'un autre indice temporel, en l'occurrence « demain », qui situe l'action dans le discours puisque cet indice situe le procès sur l'axe temporel, au lendemain du jour où l'on parle. Ce qui implique un repérage temporel lié au présent du locuteur qui, apparemment, est présent en ce moment où il parle, présence donc qui est caractéristique du discours.

Qui plus est, l'emploi du déictique spatial « là-bas » qui est en déphasage avec le verbe « viendrait » qui l'introduit. Au fait, le verbe « venir » conjugué ici au conditionnel présent, temps du récit, est un verbe de mouvement qui signifie se rendre sur le lieu où se trouve celui qui parle ou dont on parle. Cela implique donc un mouvement d'un point A vers un point B où A est considéré comme le point de départ de la personne qui se déplace, et B, la destination où se trouve la personne vers qui elle va et non dans le sens inverse.



Dans ce sens, ce n'est pas l'adverbe de lieu « là-bas » qui correspond au verbe « venir ». C'est plutôt l'adverbe « ici ».

Ainsi, l'emploi de ces indices spatio-temporels entraîne une confusion au niveau du « système de repérage » (Catherine KERBRAT-ORECCHIONI 1997) tant au niveau du temps qu'au niveau du lieu : on ne connaît pas justement le moment et le lieu de la situation d'énonciation. Cette confusion est donc tributaire de violence énonciative. Pour éviter une telle confusion, les indices spatio-temporels adéquats pour cet énoncé comme récit sont donc *là-bas* et le *lendemain*. Ainsi, on aurait :

La veille du 19 septembre, leur oncle qui vivait au pays des blancs leur avait dit qu'il viendrait là-bas le lendemain.

Ceux d'un discours seraient *ici* et *le jour suivant* :

La veille du 19 septembre, notre oncle qui vivait au pays des blancs nous avait dit qu'il viendrait ici le jour suivant.

De cette façon, les propos seraient épurés de tout amalgame.

2.1.3. L'amalgame des pronoms personnels du récit et du discours comme violence énonciative

Dans le discours, l'énonciation peut concerner toutes les personnes dans la mesure où l'énonciation discursive est une communication directe entre un énonciateur et un énonciataire à propos d'un objet. Ce qui implique l'emploi des pronoms *Je*, *Tu*, *Nous*, *Vous* pour les interlocuteurs et les pronoms *il* ou *ils* pour l'objet qui est au centre de la communication.

Dans le récit, tous les éléments qui renvoient à la situation d'énonciation sont écartés. Dès lors, les pronoms personnels tels que *Je*, *Tu*,... qui représentent les acteurs sont effacés au profit de la troisième personne « *il* » seul et ses substituts d'autant plus qu'elle représente que l'objet dont on parle. Partant, lorsqu'on rencontre le pronom « *Je* », il s'agit du locuteur se prenant lui-même comme l'objet dans le cas d'une autobiographie ou d'un narrateur fictif distinct de l'auteur.

Exemple (exemple inédit):

**1-Il dormait lorsqu'on frappa sa porte pour lui annoncer l'arrivée des
2-rebelles à l'entrée de la ville. Il s'était mis à genou et commença à
3-invoquer son Dieu. Seigneur, je ne suis pas juste, ni parfait. Toutefois je
4-te demande de me sauver de cette situation. Et je te promets que je te serai
5-fidèle à jamais ! Sur ce, il se jeta sur son sac et se précipita vers la sortie
6-de la ville.**

Dans cet énoncé, on relève de la ligne 3 à la ligne 4, le pronom du discours notamment le pronom « je » dans « je...suis pas parfait... » et son variant « me » dans « ...demande de me sauver... » puis le pronom complément de la deuxième personne du singulier en l'occurrence « te » dans « Et je te promets que je te serai... ». L'irruption de ces pronoms propres au discours constitue une distorsion énonciative relevant de l'insertion du discours dans du récit. Cela l'est d'autant plus que ces indices ne sont pas encadrés par des signes diacritiques qui auraient le mérite de préparer le lecteur à s'attendre à un discours rapporté. Ainsi, l'on est plongé dans un désarroi énonciatif qui trouve son ancrage dans le fait qu'on ne sait pas qui du narrateur et du personnage s'adresse au « Seigneur ». Dès lors, on assiste à un amalgame énonciatif.

2.1.4. De la présence des indicateurs du degré de conviction et de l'opinion du locuteur dans le récit comme violence énonciative

Dans le discours, l'énonciateur assume la responsabilité de son propos. Alors il marque une distance minimale par rapport à son énoncé. Il est donc présent et prend position quant à la vérité ou la fausseté, la certitude ou l'incertitude de son énoncé. Le discours est donc subjectif. En fait, le discours subjectif est celui « où se marque, explicitement ou non, la présence de (ou la référence à) je, mais ce je ne se définit pas autrement que comme la personne qui tient ce discours, ... » (Genette GERARD 1966). Cette subjectivité est mise à nu par l'emploi des adverbes et adjectifs axiologiques tels que *certainement, sûrement, véritablement, jamais, toujours, très, beau, séduisant, délicieux* et l'emploi du conditionnel, du discours direct, etc.

Dans le récit en revanche, les révélateurs de l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé sont absents dans la mesure où le locuteur s'efface et ne fait pas intervenir sa façon de voir. Autrement dit, le récit est objectif. Objectivité qui s'entend comme l'absence de toute allusion au narrateur car ici, « les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils

apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes » (Gagnon et Jean-Claude 1983).

Exemple (exemple inédit) :

Ce matin-là, le loup s'est fait beau même très beau. Il s'introduisit parmi un troupeau d'agneaux vêtus de leurs plus belles parures. Sûrement, il croyait son camouflage réussi. En vérité, il était bien et même extraordinairement dissimilé dans la foule. Or c'était sans compter sur la perspicacité et la vigilance des agneaux qui ont toujours été aux aguets. Ainsi, il est aussi découvert de sitôt et pris ses jambes au cou lorsqu'un mouton donna l'alerte.

Ce texte est un récit. Pour preuve : l'emploi du pronom « il » et des temps verbaux du récit tels que le passé simple (s'introduisit), l'imparfait (croyait), l'utilisation de « Ce matin-là » indice temporel du récit. Cependant, l'on observe malencontreusement les indicateurs de degré de conviction et d'opinion du locuteur dans le texte. Ce qui est inadéquat car dans le récit, ces indices mentionnés sont normalement absents d'autant plus que le locuteur prends une distance par rapport à l'énoncé. Dans ce texte, la subjectivité du locuteur est révélée par les adjectifs « beau », « belles » et les adverbes « très », « Sûrement », « extraordinairement ». Ceux-ci sont en effet l'apanage du discours. D'où la violence énonciative.

Au regard des différentes caractéristiques de ces deux plans énonciatifs, il apparaît évident que la violence énonciative relèverait de l'irruption de l'un dans l'autre. C'est-à-dire l'insertion du discours dans le récit ou le récit dans le discours ; et la substitution des temps, des pronoms personnels, des indicateurs de temps et de lieu du discours par ceux du récit et vice versa. Quid des modalités d'énonciation ?

3. La violence à travers les modalités fondamentales de l'énonciation

L'écrit et l'oralité constituent deux modalités d'expression qui s'offrent au locuteur. Elles sont considérées comme « *deux domaines énonciatifs* » (Dominique MAINGUENEAU 2003) ou comme deux « *attitudes de locution* » (Louis LALAIRE 1986) qui traduisent des modes de civilisation. Dans cette perspective, Jean DERIVE (2012) définit l'oralité comme « *Une énonciation consciemment proférée de manière spécifique, selon un art oratoire, dans le cadre d'une manifestation soumise à un certain degré de ritualisation* ». Pour cette raison, selon lui,

« L'oralité apparaît donc comme une véritable modalité de civilisation par laquelle certaines sociétés tentent d'assurer la pérennité d'un patrimoine

verbal ressenti comme un élément essentiel de ce qui fonde leur conscience identitaire (véhicule de valeur qui sous-tendent leur vision du monde) et leur cohésion communautaire (mode de communication et de transmission relationnel) ».

En d'autres termes, l'oralité constitue un moyen d'expression, un réceptacle de la culture de certains peuples autant que l'est l'écrit. Nous pouvons étendre cette définition de Jean DERIVE à l'écrit qui est, depuis belle lurette, un système de conservation de l'histoire, d'une culture ou d'une autre civilisation sous d'autres horizons. Ces deux modes de conservation ou d'expression se distinguent l'un de l'autre à travers un certain nombre de traits différentiels que nous allons voir dans le tableau suivant.

| Oralité | Scripturalité |
|---|---------------------------------------|
| Communication immédiate (interlocuteurs en présence et consommation du discours dans l'instant de sa production avec tous les effets produits par l'environnement) | Communication médiatisée par le livre |
| Synchronie production/ réception | Diachronie |
| Production évanescence | Production fixée et donc conservée |
| Instabilité et variabilité des formes | Stabilité des formes |
| Propriété morphologique et stylistique particulière (répétition, parataxe, le style formulaire, tournure symétrique, parallélismes) | Absence de propriété particulière. |

La lecture de ce tableau révèle que l'oralité et l'écrit sont deux domaines énonciatifs qui s'opposent sur plus d'un point : l'oralité est évanescence, instable tandis que l'écrit est fixe et stable, etc. Partant donc de ce tableau, il peut y avoir une double violence ou subversion au

niveau de ces deux attitudes de locution. Nous appelons ce type de subversion violence intra-modalité et violence inter-modalité.

3.1. La répétition discursive comme source de violence intra-modalité

Nous entendons la violence intra-modalité comme la subversion, distorsion émanant d'une même modalité énonciative. Elle s'aperçoit plus aisément dans l'oralité. En effet, plusieurs caractéristiques de l'oralité sont symptomatiques de troubles de communication. Parmi ses caractéristiques, nous citons deux : l'instabilité et la variabilité, et les répétitions.

L'instabilité et la variabilité de l'oralité sont symptômes d'inversion en ce sens qu'elles sont sources de déformations sémantiques de l'information. En fait, lorsqu'une parole est émise de façon orale, elle est susceptible de subir des transformations, des fluctuations du fait de la violence des éléments suprasegmentaux (violence prosodique et phonématique). Ainsi, la communication orale peut perdre ou subir des modifications au niveau de son contenu. Par conséquent, on assiste parfois à une confusion sémantique ou référentielle.

Il en est de même pour les répétitions qui, bien qu'ayant une valeur d'insistance, sont tout de même une source de violence syntaxique dans la mesure où elles causent une déstructuration de la phrase canonique sur la base de laquelle on peut les considérer comme superflues, non essentielles. Pour s'en assurer, considérons cet exemple (exemple inédit) :

1-Allô ! allô ! Bonjour ! C'est qui à l'appareil ?

2-Bonjour Tanwotchère ! C'est moi Emmerson, ton ami du lycée.

3-Aaaah ok ! Qu'est-ce qu'il y a très très longtemps ! C'est toi qui étais le premier de la classe là. C'est bien toi non ?

4-Ouiii c'était moi, c'était moi, c'était bien moi ! ...

Dans cette conversation téléphonique orale entre deux amis, on décèle deux éléments de violence intra-modalité : la répétition de *très*, de *c'est toi* à la ligne 3 et la répétition de *c'était moi* à la ligne 4.

Effectivement, la répétition de ces mots et groupes de mots constitue une violence d'autant plus que leur double présence, en plus de ne pas être nécessaire à la compréhension de l'énoncé, provoque une déformation de la structure canonique. Au lieu d'avoir une structure phrastique A + B + C, nous avons une structure déformée en A + B + B + C (...il y a très très longtemps)

ou même A + B + B + B...(*Ouiii c'était moi, c'était moi, c'était bien moi !*) alors qu'un seul B suffirait. Et donc : *Oui, c'était moi !*

3.2. L'imbrication de l'oralité dans l'écrit comme violence inter-modalité

La violence inter-modalité est celle qui s'opère entre deux domaines énonciatifs en l'occurrence l'oralité et l'écrit. Concrètement, on parle de violence entre ces deux domaines lorsqu'en dépit de leurs traits caractéristiques distincts, on retrouve l'un dans l'autre. C'est-à-dire lorsque le locuteur fait usage à la fois de l'oralité et de l'écrit. C'est le cas par exemple (exemple inédit) d'un tissu textuel de l'écrit empreint d'oralité :

- 1...le chasseur visa la chose sombre et touffue dans les branches. Il tira et le gibier
- 2.tomba d'un coup sous ses pieds, tout juste devant lui. A sa grande surprise, le 3.gibier se redressa lentement et lui dit :
- 4.-*Poils toi as vu ?* Et au chasseur de répondre froidement:
- 5.-*Non.*
- 6.- *Queue toi as vu ?*
- 7.-*Non.*
- 8.-*Alors c'est quel tirement toi as boum ! ?*
9. Sur ce, n'ayant pas de réponse à cette dernière interrogation et étant apeuré, le
- 10.chasseur pris ses jambes au cou et détala de toute vitesse vers le village où il
- 11.raconta sa mésaventure à son ami qui en ria à gorge déployée.

Ce récit pourrait être un extrait d'un roman et donc de l'écrit. Toutefois, lorsqu'on y regarde de près, on constate la présence de l'oralité qui est mise en relief par le dialogue entre le chasseur et le supposé gibier. En fait, le dialogue est une caractéristique de l'oralité en ce sens qu'il implique un échange immédiat entre deux personnes en présence qui émettent et reçoivent le message en même temps avec tous ses effets.

Dans notre cas d'espèce, le dialogue est matérialisé par les questions-réponses de nos deux interlocuteurs de la ligne 4 à la ligne 8 : « *-As-tu vu des poils ?...Alors pourquoi as-tu tiré ?* ». Ainsi, cette incursion de l'oralité dans l'écrit constitue une violence à la fois narrative et syntaxique.

Violence narrative dans la perspective où il (le dialogue) interrompt le rythme narratif du récit qui était fluide; violence syntaxique dans la mesure où l'oralité n'est pas rigoureuse sur le *continuum* canonique de la phrase contrairement à l'écrit qui en fait un point d'honneur. Du coup, elle insère dans le texte des phrases syntaxiquement inacceptables telles que les lignes 4, 6, et 8 dont la version correcte et acceptable serait respectivement :

- 4-As-tu vu des poils ?
- 6-As-tu vu une queue ?
- 8-Alors pourquoi as-tu tiré ?

De ce qui précède, nous saisissons l'instabilité énonciative et l'interférence entre l'écrit et l'oralité comme étant de la violence, l'inversion énonciative.

Conclusion

Cette étude a essayé de défricher un sentier dont l'analyse et le décryptage sont des plus coriaces sur l'échiquier grammatical. Elle a exposé les frontières entre les modalités énonciatives et les plans énonciatifs de telle sorte que leurs caractéristiques intrinsèques sont mises en relief. Ainsi, a-t-elle permis de savoir que le franchissement de ces différentes frontières conduit à la violence énonciative. Aussi, avons-nous constaté que ces différents domaines énonciatifs sont quasiment consubstantiels. Cette analyse donne à voir que l'étude de la violence peut s'étendre au discours littéraire pour y aborder la violence morphologique, syntaxique et la violence sémantique.

Références Bibliographiques

- Benveniste E. 1966, *Problèmes de Linguistique générale I*, Paris, Gallimard, pp.241-242.
- Dominique MAINGUENEAU, 2003, *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, NATHAN.
- Gagnon, Jean-claude « Kerbrat-Orocchioni, Catherine, 1980, *L'énonciation- De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 290 p. » in *Etudes littéraires* Volume 16, n°1, avril 1983.
- Genette GERARD, 1966, « Frontières du récit » in *Communications*, n°8, pp. 152-163.
- IRIE BI Gohy Mathias, 2004, *Les distorsions syntaxiques et grammaticales dans les œuvres poétiques négritudiennes : les exemples dans Cahier d'un retour au pays natal d'Aimé CESAIRE, Chants d'ombre de Léopold Sédar SENGHOR et Pigments de Léon-Gontran DAMAS*, Thèse de doctorat, Université de Bouaké.
- Louis LALAIRE, 1986, *Les temps verbaux*, Abidjan, in *Les cahiers de l'ENS d'Abidjan*.
- Jean DERIVE, 2012, *L'art du verbe dans l'oralité africaine*, Paris, Harmattan.
- LYONS (J.), 1978, *Eléments de sémantique*, Paris, Larousse.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1997, *L'énonciation*, Armand Colin, Paris, 1980.
- Riegel MARTIN, Pellat JEAN-CHRISTOPHE, Rioul RENE 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris, puf.